

Devenir fournisseur pour son ancien employeur

Par Laldedata, le 20/04/2010 à 10:10

Bonjour,

J'ai été licenciée économiquement il y a deux mois. Je me mets maintenant à mon compte et propose mes services à mon ancien employeur. Celui-ci me dit qu'il travaillerait bien avec moi mais que malheureusement la loi française ne le permet pas, du moins pendant un an.

A-t-il raison ? Sachant que le service que j'offre n'est pas le même type de travail que celui que je faisais lorsque j'étais employée par l'entreprise.

Merci!

Par miyako, le 20/04/2010 à 18:20

Bonsoir,

Il n'y a aucune raison ,surtout si ce n'est pas la même activité.

Amicalement vôtre

suji Kenzo

Par Laidedata, le 21/04/2010 à 09:32

Merci pour votre réponse!